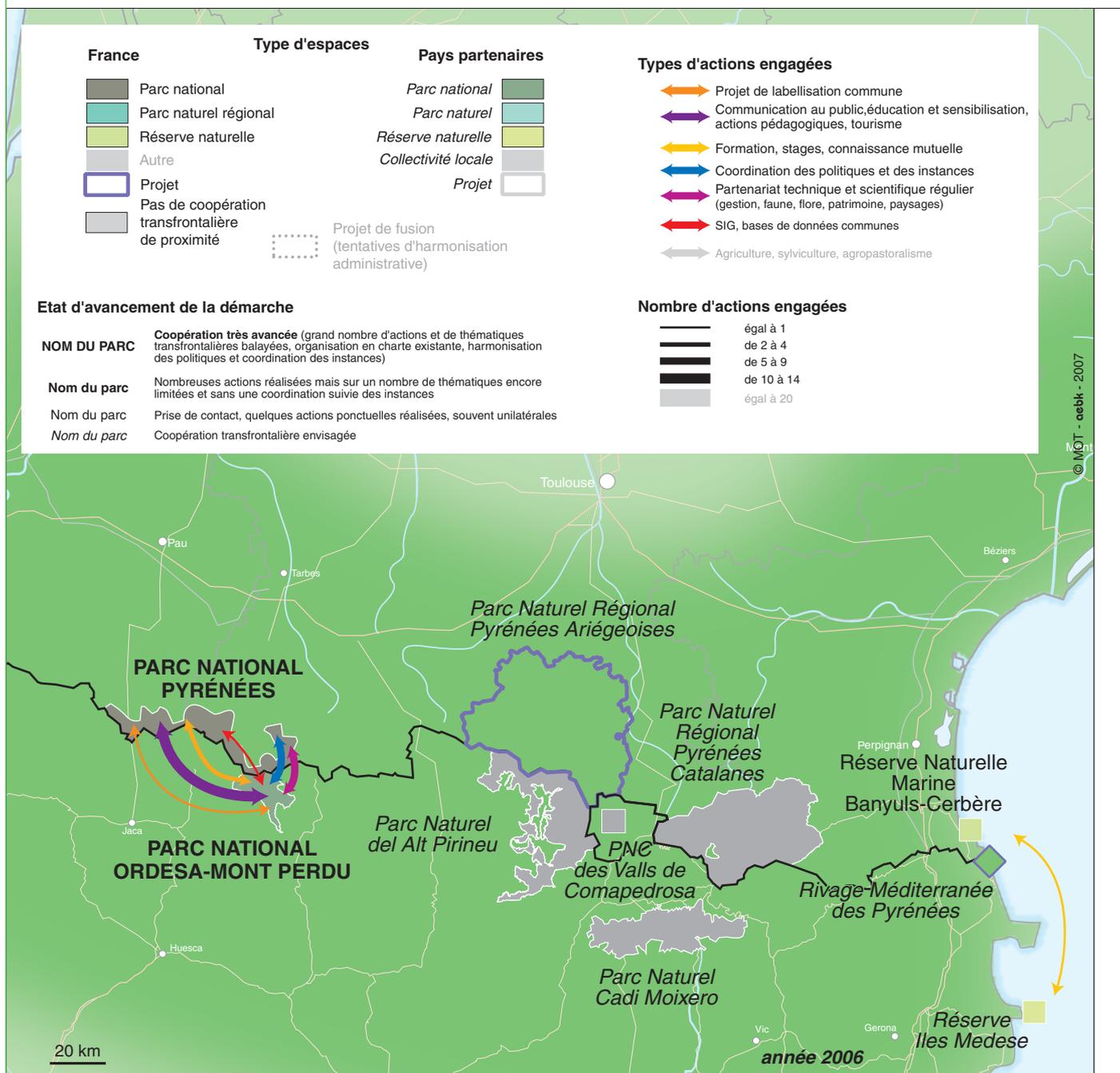


Les espaces ruraux et naturels transfrontaliers

Coopération transfrontalière entre espaces naturels protégés :
frontière espagnole et andorrane



Les espaces ruraux et naturels transfrontaliers



Coopération transfrontalière entre espaces naturels protégés : frontière espagnole et andorrane

La coopération transfrontalière entre espaces naturels protégés sur la frontière franco-espagnole et andorrane implique 2 espaces naturels protégés différents côté français : la Réserve naturelle marine Banyuls-Cerbère, avec du côté espagnol la réserve marine des Iles Medese ; et dans le centre de la chaîne, le Parc National des Pyrénées avec côté espagnol le Parc National Ordesa-Mont Perdu.

En dehors de ces deux espaces, on note la présence du **Parc Naturel Régional des Pyrénées Catalanes** (département des Pyrénées orientales), créé en 2004, qui a commencé à nouer quelques contacts avec le **Parc Naturel Cadi Moixero** et des conseils comarcaux (intercommunalités espagnoles) mais sans aucune implication formelle. Sa coopération transfrontalière semble en devenir, à l'instar de celle concernant le **futur Parc Naturel des Pyrénées Ariégeoises** (département de l'Ariège), en cours de préfiguration, qui réfléchit à l'intégration d'un volet transfrontalier dans sa charte, notamment à travers la collaboration avec le **Parc Naturel del Alt Pirineu**, côté catalan et celui des **Valls de Comapedrosa** en Andorre.

Dans le cas de la **Réserve Marine Banyuls-Cerbère**, celle-ci a débuté les échanges en 2000 avec son partenaire espagnol, notamment entre les scientifiques des deux structures. Si l'idée de création d'un parc naturel terrestre et marin de la côte Vermeille avec des implications transfrontalières n'a pas abouti, la réserve est impliquée dans une collaboration ponctuelle avec son partenaire catalan à l'intérieur d'un ensemble plus vaste (21 pays impliqués) dans le cadre d'un projet Interreg III C MedPAN qui consiste en la mise en réseau des gestionnaires d'aires marines protégées en Méditerranée. Cette démarche, où la dimension « connaissance mutuelle, échanges des bonnes pratiques en matière de gestion » est centrale, n'est donc pas à proprement parler une démarche de coopération transfrontalière bilatérale de proximité.

La coopération transfrontalière entre le **Parc National des Pyrénées** (créé en 1967, départements des Hautes-Pyrénées et Pyrénées Atlantiques) et le **Parc National Ordesa-Mont Perdu** (créé en 1912, Aragon) est beau-

coup plus opérationnelle. Adossés de part et d'autre de la frontière, les deux parcs nationaux ont débuté officiellement leur coopération en 1988 avec la signature d'une charte de coopération transfrontalière, décrivant leur vision d'un avenir commun, officialisant leur union et traçant une série de principes et d'actions. Cette charte a d'ailleurs été renouvelée en 1999.

Cette coopération se décline en un grand nombre de thèmes et d'opérations. La volonté d'intégration politique et technique est un aspect emblématique de la coopération entre les deux parcs nationaux, avec la participation respective des directeurs aux conseils d'administration du parc national voisin, la tenue de deux réunions officielles par an entre directeurs et techniciens des deux parcs nationaux, un conseil scientifique qui accueille des chargés de mission du partenaire, une procédure de consultation lors des modifications des documents de planification de part et d'autre de la frontière.

Cette volonté d'unir leurs destins a abouti à leur reconnaissance internationale commune avec l'inscription conjointe d'une partie des territoires des deux parcs nationaux au patrimoine mondial de l'UNESCO en 1998.

La coopération transfrontalière s'illustre par un certain nombre d'actions de communication : valorisation du classement UNESCO, publications (dépliants et affiches communes, un numéro spécial de leur journal, cartes de randonnées, documents d'appels sur les randonnées transfrontalières). Le domaine de l'aménagement touristique est également concerné à travers des opérations de restauration conjointe de sentiers et une réflexion commune sur l'accueil des touristes. Le lien avec le public s'est enfin illustré par des échanges scolaires transfrontaliers, l'organisation commune d'une exposition bilingue et la coordination des deux sites internet.

Les contacts réguliers entre les deux équipes ont permis de mener nombre d'actions transfrontalières dans le domaine scientifique (connaissance et protection de la faune : ours, gypaète barbu ; flore ; lacs d'altitude...).